

Les registres de l'état civil (XXIV, X, p. 313).—En quelle année les curés ont-ils commencé à déposer un *double* de leurs registres de baptêmes, mariages et sépultures aux chefs-lieux des différents districts judiciaires de leurs paroisses respectives ?

A la fin du registre de Notre-Dame de Montréal, année 1680, M. Rémy, P. SS., curé de cette paroisse, a écrit la note suivante :

“Nota que pour satisfaire à l'ordonnance du code et à celle que Monsieur De Boyvinet lieutenant général des 3 rivières par laquelle il a ordonné que depuis les 3 rivières en montant les curés ou ecclésiastiques qui desserviroient les paroisses qui sont dans toute cette estenduee seroient tenus denuoier en son greffe les registres des baptêmes, mariages et sépultures po. estre par luy cottés et paraphés par premier et dernier feuillet et signés de luy avec les extraits pareillement cottés et paraphés de luy pour lesd. extraits luy estre enuoiés tous les ans et mis en depot en son greffe a commencer du premier octobre. Il y a été satisfait, et faute d'auoir a present lesd. registres et extraits qui ont esté enuoiés à la paroisse de l'enfant Jesus (Pointe-aux-Trembles) par mégarde Jay prestre soussigné faisant les fonctions curiales de la paroisse de ville-marie, Lad. cure estant a present vacante par le deceds de deffunct Mre. giles perot curé du Montréal arrivé le 17me. Juillet de la présente année 1680 moy, pierre Rany prestre du seminaire du Montreal faisant apresent les fonctions de lad. curé par ordre de Monsieur Dollier de casson mon supérieur et grand vicaire de Monseigneur Levesque en L'Isle du Montréal Jusques a nouvel ordre, transcrit sur ce registre le certificat du mariage cy desus fait et célébré en ma présence en leglise paroissialle de ville Marie ce 4me novembre 1680 (1).

REMY PRESTRE

Après cette dernière date, les registres ont été faits en double. Le premier acte qui suit, dans le registre, est en date du 9 novembre 1680.

Seulement, au lieu de deux registres originaux comme aujourd'hui, le curé n'en redigeait qu'un et faisait une copie pour le greffe.

(1) Mariage de Jacques Colteux et de Barbe Demers.